

ANNEXE 3.B LOT 3 : Prestations de nettoyage de bureaux et locaux annexes et prestations annexes pour le site de l’aéroport de Paris-Orly

1. **Lieu d’exécution des prestations et/ou de livraison :**

Organisme Orly :

Aérodrome de Paris-Orly

Bâtiment 401

Orly Sud 103

94396 ORLY AEROGARE Cedex

1. **Horaires d’ouvertures, dispositions spécifiques :**

Le titulaire doit se conformer aux plages horaires d’exécution mentionnées ci-dessous.

Certaines prestations sont effectuées la nuit, le samedi et le dimanche et les jours fériés.

Les locaux sont occupés H24, 365 jours par an (jours ouvrables, dimanche et jours fériés). Pour tenir compte des contraintes opérationnelles, les horaires de nettoyage à respecter sont les suivants :

* Vigie et salle d’approche : de 00h00 à 05h00.
* Chambres : 16h30 à 18h00
* Cuisines : en dehors des heures de repas
* Salle de supervision technique et de simulateur : de 17h30 à 19h30
* Bureaux et salles de réunion : de 6h00 à 8h30, en démarrant par le nettoyage des salles de réunion
* Locaux du bâtiment 830 : de 6h30 à 9h00